

Abbott Lawrence Lowell
(1856-1943)

LA NATURE DE L'OPINION PUBLIQUE

Extrait de *Public Opinion and Popular Government*,
New York, Longman et Green, 1913, p. 3-27

Traduit de l'anglais par Sandrine Lefranc

Présentation

Bien qu'antérieur à l'avènement des sondages, *Public Opinion and Popular Government*, paru en 1913, tente de comprendre le mouvement qui pousse irrésistiblement le concept d'« opinion publique » vers la mesure quantitative. C'est pour le moins l'un des enjeux de l'extrait proposé ici et c'est aussi pourquoi Lowell apparaît aujourd'hui comme un grand théoricien de l'opinion publique. Dans une démarche analytique, l'auteur isole les éléments associés à l'opinion publique pour déterminer quels sont ses traits les plus fondamentaux. Considérant que l'opinion publique est avant tout une opinion commune, il s'efforce ensuite de déterminer la forme sous laquelle s'exprime cette « communauté ». Or, pour lui, ce n'est pas dans une « quantité » mais par la « publicité » que se manifeste cette communauté de pensée que l'on nomme « opinion publique ». L'opinion unanime elle-même n'est pas un cas d'opinion publique,

parce que celle-ci suppose une tension, un rapport de force incertain, tandis que l'opinion unanime est déjà une norme sociale. L'un des points forts du raisonnement de Lowell est de rejeter, en tant que tel, le nombre de personnes qui opinent comme critère de l'opinion publique, qu'il s'agisse de quelques individus, d'une majorité ou même de tous. La quantité n'est pas la forme de l'opinion publique. C'est pourquoi il établit une distinction entre l'« opinion majoritaire » et ce qu'il nomme l'« opinion publique authentique ». Et l'on peut constater que, quelques années avant l'apparition des sondages, dans le cadre d'une réflexion probablement marquée par la question du suffrage universel, Lowell croit devoir préciser que « l'opinion publique n'est pas au sens strict l'opinion de la majorité numérique, elle n'en est jamais la simple mesure, puisque les conceptions individuelles sont toujours jusqu'à un certain point à la fois pesées et dénombrées »¹. Mais si l'opinion publique authentique ne se compte pas, alors elle ne peut résulter des procédures et des institutions qui reconnaissent le fait majoritaire et assurent le décompte des voix, à l'unité près. En distinguant la « majorité numérique » de la « majorité réelle », Lowell fait droit, à sa manière, à une conviction que l'on retrouve chez Bryce, Tarde, aussi bien que Durkheim, Marx ou Duvergier de Hauranne, selon lesquels l'élection ne permet qu'une appréhension très partielle de ce que l'on pourrait appeler l'état social des volitions et représentations. Si Lowell fait de l'opinion publique le véritable fondement du gouvernement populaire, c'est à l'opinion publique authentique qu'il songe.

Chez Lowell, l'opinion publique présuppose un contenu substantiel sans lequel, quel que soit le poids quantitatif d'une opinion, il ne peut y avoir « opinion publique ». Ce contenu substantiel est donné comme la conséquence du fait qu'« un groupe d'hommes n'est politiquement capable d'une opinion publique que dans la mesure où ils sont parvenus à un accord sur les fins et les buts du gouvernement, et sur les principes selon lesquels ces fins doivent être atteintes ». Lowell dessine ainsi la frontière entre les opinions recevables et celles qui ne le sont pas, moins depuis la définition des énoncés légitimes, que depuis un accord préalable sur les fins et les valeurs qui est requis de la part de tous ceux qui expriment leurs opinions. L'opinion publique est dans ce cas assimilée à une force qui, certes, se déploie en dehors du jeu institutionnel — l'opinion, ce n'est ni le vote, ni le Parlement —,

mais dont le sens et l'intensité sont cependant déterminés par l'esprit des institutions.

À la lecture de ces textes, on notera que des modes de raisonnement de type philosophique voisinent avec une approche plus sociologique, comme en témoignent les interrogations de l'auteur sur la quantité et l'intensité des opinions, ou encore la manière qu'il a d'insister sur les rapports de force qui président à la confrontation des opinions, loin de l'interaction élaborée qui prévaut dans le cas d'une délibération instituée, formelle et régulée. De même, on observera que l'auteur distingue les opinions entre elles à partir de critères qui n'ont pas seulement à voir avec les contenus d'opinion, mais aussi avec la compétence des individus, la nature et le niveau de leurs motivations et de leurs convictions, l'activisme des minorités, etc.

Dans l'étude du concept d'« opinion », qui forme le deuxième chapitre extrait de son ouvrage, Lowell inscrit son analyse dans une approche nettement plus marquée par le poids du déterminisme mis en lumière par les sciences sociales que par la figure philosophique du sujet rationnel. Cependant, en accord avec sa conception de l'opinion publique, il maintient un critère substantiel permettant de distinguer entre des genres d'énoncés que l'on pourrait classer trop hâtivement dans la catégorie de l'opinion. C'est pourquoi il accorde une grande attention à la différence entre les préjugés et les opinions. C'est là encore l'un des aspects les plus intéressants de sa contribution à l'étude de l'opinion publique et un élément qui met en lumière une discussion avec les grands auteurs. Sur ce point en effet, une large partie de la tradition théorique a réfléchi sur des distinctions comparables, au moins depuis Platon, bien que, jusqu'à Descartes, l'opinion ait été moins opposée au préjugé qu'à la vérité. Lowell est manifestement plus marqué par le relativisme de Pascal, comme en témoigne son effort de concevoir une hiérarchie entre les opinions plus ou moins élaborées, plutôt que d'accepter une opposition stricte entre, d'un côté, les opinions, qui appartiendraient toutes à un genre inférieur et, d'un autre côté, la vérité, qui serait le genre supérieur. Plus encore, Lowell récuse l'idée qu'une ligne de partage claire et nette permettrait de distinguer entre les opinions, qui seraient fondées en raison, et les préjugés, qui ne seraient que répétés, en ignorance de cause : « une croyance, même adoptée par suggestion ou du fait d'une autorité, sans examen attentif, peut n'en être pas moins une véritable

opinion et non un simple préjugé ou une impression dénuée de sens ».

D'une certaine manière, on peut lire chez Lowell la critique adressée quelques décennies plus tard, aux enquêtes d'opinion : une opinion publique véritable est une opinion informée et compétente. Mais dans le cas de Lowell, l'incompétence éventuelle des gouvernés n'affecte pas le mécanisme de la représentation ou de l'élection, puisque, à la manière de l'école machiavélienne, l'incompétence du peuple quant au fond ne remet pas en cause sa compétence à désigner les individus et les institutions qui auront la compétence de trancher sur le fond.

Dominique Reynié

L'opinion publique doit être publique

« *La Vox Populi* est peut-être la *Vox Dei*, mais on a prêté peu d'attention au fait qu'il n'y a jamais eu d'accord sur la signification de la *Vox* ou du *Populus* »². En dépit de discussions sans fin sur la démocratie, cette remarque de Sir Henry Maine est toujours si pertinente qu'aucun autre prétexte n'est nécessaire pour étudier les conceptions qui sont au fondement même du gouvernement du peuple. Pour ce faire, il faut distinguer la forme de la substance, dans la mesure où le monde de la politique est rempli de formes dans lesquelles l'esprit est mort, c'est-à-dire de simples simulacres, qui ne sont parfois même pas reconnus comme tels par les principaux acteurs, qui parfois trompent la multitude, au dehors, parfois ne trompent plus personne. Les simulacres ne sont cependant pas dénués de valeur. Les simulacres politiques ont fait pour le gouvernement anglais ce que les fictions ont fait pour la loi anglaise. Ils ont promu le progrès sans changement révolutionnaire. Mais si les simulacres jouent un rôle important dans l'évolution politique, ce sont des pièges pour le philosophe politique qui ne peut voir à travers eux et qui attribue aux formes une signification qu'elles ne possèdent pas en réalité. Le gouvernement du peuple peut, en tant que substance, exister sous la forme d'une monarchie, et un despotisme autocratique peut être institué sans détruire les formes de la démocratie. Si nous regardons à travers les formes pour observer les forces vitales qui les produisent, si nous concentrons notre attention non sur la procédure, l'éten-
due du droit de vote, la machinerie des élections et les phénomènes du même type, mais sur le cœur